



Desolarisation sur un rachat de prêt

Par **christine**, le **06/09/2010** à **09:38**

Bonjour,

j'ai été mon futur ex mari a faire un rachat de credit, car mon mari utilisait beaucoup les cartes de credit, il etait a remboursé pret de quatre pret de mon tant globale de 800.00euros, alors quand j'ai la sitituation catastrophie de son compte, je l'ai aider en signant un rachat de credit, puis quelques mois plus tard j'ai découvert qui mennait un double vie, et il envisagait de vivre avec sa maitresse, maintenant il est parti vivre avec elle, il ne paye pas le credit, et il dit ses mon credit, alors que les cartes credit quèil utilisait, c'était pour sa maitresse et pour lui, je veux qu'il me désolidarise sur ce rachat de credit, car en ce moment je suis au chômage et j'ai deux jeunes enfants a ma charge, il je ne recois rien de lui.

Par **amajuris**, le **06/09/2010** à **13:24**

bjr,

si vous êtes solidaire des emprunts faits par votre mari en application de l'article 220 du code civil pour les contrats ayant pour objet l'entretien du ménage et l'éducation des enfants même si ces contrats ont été passés par votre époux seul.

cette solidarité n'a pas lieu pour les achats à crédits signés par un seul conjoint.

dans ce que vous écrivez vous avez signé les prêts conjointement avec votre mari, vous êtes co-emprunteur et devez rembourser ces prêts qui ont été utilisés par la communauté.

cdt